

Commune SAINT SIMEON
DEPARTEMENT de Seine et Marne
ARRONDISSEMENT de PROVINS

39/26

ARRETE

PORTANT INTERDICTION DE BAINADE DANS LES COURS D'EAU DE LA COMMUNE

Le Maire de la commune de Saint-Siméon,

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- le Code de la santé publique ;
- le Code de l'environnement ;
- la nécessité d'assurer la sécurité des personnes ;
- les risques liés à la baignade en rivière : courants, variations de profondeur, qualité sanitaire de l'eau, absence de surveillance et dangers naturels ;

Considérant :

- que les cours d'eau traversant la commune ne disposent pas d'aménagements ni de dispositifs de surveillance adaptés à la baignade ;
- qu'il appartient au Maire de prévenir les accidents et de garantir la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 – Interdiction

La baignade est interdite dans l'ensemble des rivières, cours d'eau et plans d'eau naturels situés sur le territoire de la commune de Saint-Siméon.

Article 2 – Sanctions

Toute infraction au présent arrêté pourra faire l'objet de poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Article 3 – Exécution

Madame le Maire, la gendarmerie et tout agent habilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 – Publication

Le présent arrêté sera affiché en mairie, publié selon les modalités habituelles et transmis

- la brigade de gendarmerie de la Ferté-Gaucher.

Fait à Saint-Siméon, le 07 mai 2026

Madame le Maire,

LEDUC Claudia



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Les particuliers et les personnes morales de droit privé non charges de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leur recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <https://www.telerecours.fr/>.